

Transparence

## Etudes reportées ou refusées : la CGT alerte sur des pratiques de «censure et d'autocensure» à la Dares

Article réservé aux abonnés

Chômage, salaires, conditions de travail... Le syndicat accuse la direction des études et de la recherche du ministère du Travail d'avoir entravé ou enterré plusieurs travaux ces derniers mois. La Dares répond en invoquant ses processus internes.



La CGT des ministères sociaux explique vouloir attirer l'attention sur «plusieurs problèmes déontologiques graves» au sein de la Dares, rattachée au ministère du Travail. (Riccardo Milani/Hans Lucas.AFP)

par [Frantz Durupt](#)

publié le 4 juillet 2023 à 17h52

Ses études sur l'emploi, le chômage et les conditions de travail sont des ressources précieuses pour éclairer le débat public. Trop précieuses, parfois, pour être partagées avec le grand public ? A en croire un courrier adressé par la CGT à la présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP), dont *Libération* a eu connaissance, la Dares, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques rattachée au ministère du Travail, est en prise avec des «*pratiques de censure et d'autocensure*».

Dans son courrier, qui est parvenu à la présidente de l'ASP, Mireille Elbaum, en fin de semaine dernière, la CGT des ministères sociaux explique ainsi vouloir attirer l'attention sur «*plusieurs problèmes déontologiques graves*», et liste cinq exemples d'études dont la publication a été perturbée, voire tout simplement refusée, depuis 2020. Des refus émanant directement de la direction, affirme-t-elle, alors que les travaux concernés avaient été validés par plusieurs strates hiérarchiques. Contactée par *Libération*, la Dares insiste sur le fait que «*toutes [ses] publications suivent un processus de relecture et de validation identique et nécessaire à l'exigence de qualité qui est la nôtre*», et répond cas par cas.

## Une publication à la demande de l'Autorité de la statistique publique

En juin 2022 est ainsi parue une [étude sur le nombre de salariés qui bénéficiaient d'un compte pénibilité](#), donnée cruciale des débats sur les réformes des retraites. Mais pourquoi donc les données portaient-elles sur l'année 2017, largement antérieure à sa publication ? Parce que «*cette étude était finalisée et relue fin 2019*», affirme la CGT, mais les débats autour d'une précédente réforme des retraites début 2020 ont «*conduit au report de cette publication*», selon le syndicat. La Dares, elle, lie ce report au fait que «*le process de relecture a fortement pâti du contexte Covid-19*».

Autre exemple très litigieux, dont *Libération* avait parlé [dès le mois de mars 2022](#) : le report d'une évaluation statistique visant à quantifier le non-recours à l'assurance chômage, qui devait s'intégrer à un rapport du gouvernement. Selon [nos informations](#), cette évaluation était prête pour publication en février 2022, à l'approche de l'élection présidentielle. Mais la Dares ne l'a publié que huit mois plus tard, en octobre 2022, durant l'examen d'un projet de loi sur l'assurance chômage à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, elle affirme l'avoir fait «*afin de valoriser les équipes qui y avaient contribué*». Mais [le dernier rapport annuel de l'Autorité de la statistique publique raconte une autre histoire](#). Selon lui, même en octobre, «*la diffusion n'avait pas été souhaitée au niveau ministériel, compte tenu de la concomitance entre l'envoi du rapport et les débats parlementaires sur la loi relative à l'assurance chômage*». Si bien que la présidente de l'ASP a «*insisté auprès du directeur de cabinet du ministre pour que cette évaluation statistique soit immédiatement publiée*», ce qui fut fait dans les trois jours.

## Trois études non publiées, dont une sur l'impact des grèves sur les rémunérations

Au-delà de ces deux cas d'études finalement publiées, la CGT évoque trois documents qui ne sont toujours pas publiés. Figurant au programme de travail de 2023, une étude intitulée «Les conflits du travail et les rémunérations» – qui s'intéresse au lien entre l'ampleur des mobilisations de salariés et les revalorisations de salaires qu'ils obtiennent par la suite – a été validée dès 2022 *«par l'ensemble de la chaîne hiérarchique, avant que sa publication soit refusée à la dernière étape de relecture, par la direction»*, affirme la CGT. Elle n'est pas en ligne. La Dares explique qu'une *«réorganisation du document a été discutée»* en avril. Traduction d'un représentant de la CGT des ministères sociaux joint par *Libération* : *«On est typiquement dans un cas où ça traîne tellement qu'au bout d'un moment, ça ne sortira pas, et ça sera mis sous le tapis.»*

Une autre étude, elle aussi refusée par la direction de la Dares après avoir été *«validée par l'ensemble de la chaîne hiérarchique (chef de département, sous-direction, chef de service)»*, selon la CGT, se demande *«qui sont les demandeurs d'emploi qui déclarent trouver un emploi grâce à Pôle Emploi»*. Selon la Dares, des éléments de ce travail figureront dans une publication prévue jeudi 6 juillet.

Enfin, le syndicat mentionne un rapport de recherche intitulé «Relations de travail et d'emploi et comportements des acteurs dans un contexte de réformes législatives» qui pourrait éclairer les conséquences des ordonnances de 2017 qui ont réformé les instances du personnel. Ces dernières sont régulièrement critiquées par les syndicats, qui souhaitent rouvrir des discussions pour revenir sur certaines mesures, dont la disparition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). A ce sujet, la Dares affirme que ces travaux répondent à un appel à projets de recherche financé par la Dares, mais pas mené en interne, et qu'une réflexion est en cours sur la manière de les traiter. Argument qui ne convainc pas notre source citée plus haut : *«Pour nous, c'est un problème : on ne peut pas financer des projets qu'on n'assume pas derrière, alors même qu'ils n'engagent pas la Dares.»*

Avec ce courrier, ajoute-t-il, la CGT espère que l'ASP formulera *«des préconisations d'amélioration des procédures de nomination, de garantie d'indépendance, pourquoi pas un conseil scientifique qui permettrait de faire un suivi du contenu»*. Car aujourd'hui *«la direction, nommée en Conseil des ministres, détermine la ligne et ça n'est pas très transparent. Ça crée beaucoup de suspicion»*.

Après de *Libération*, Mireille Elbaum, la présidente de l'ASP, dit avoir accusé réception de la lettre et affirme que *«l'autorité va examiner son contenu»*, son objectif étant de vérifier, dans le cas des études statistiques, si l'indépendance du service a été respectée.